

Entreprise romande
1211 Genève 11
022/ 715 32 44
www.fer-ge.ch

Medienart: Print
Medientyp: Fachpresse
Auflage: 19'296
Erscheinungsweise: 23x jährlich

Themen-Nr.: 660.3
Abo-Nr.: 660003
Seite: 2
Fläche: 36'044 mm²

SUCCESSIONS

Les PME menacées

MOHAMMAD FARROKH

Lancée le 16 août, l'initiative «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS» du parti évangélique PEV, soutenue notamment par les socialistes, a suscité une vague de donations sans précédent durant les mois de novembre et de décembre. Les biens immobiliers donnés en fin d'année 2011 ont été estimés entre quarante et cinquante milliards de francs dans toute la Suisse, une fourchette reprise par la Fédération suisse des notaires dans son bulletin de janvier. A Genève, le Registre Foncier a enregistré quarante-deux donations en novembre et deux cent quarante-neuf en décembre, plus que les cent soixante-neuf actes effectués sur les dix premiers mois de l'année.

Cette précipitation s'explique par une particularité de l'initiative, certes douteuse sur le plan juridique, qui comporte un effet rétroactif pour toutes les donations effectuées après le 31 décembre 2011. L'effet d'anticipation de l'initiative a été aggravé par la forte hausse des prix de l'immobilier de ces dernières années. En effet, elle prévoit d'imposer à un taux uniforme de 20%, quel que soit le degré de parenté, l'ensemble des successions dont la masse dépasse deux millions de francs. Or, ce seuil est vite atteint, dès que la masse successorale comporte une villa, voire un appartement en PPE, ceci d'autant plus que ces biens immobiliers devront être comptabilisés à leur valeur

vénale. D'où la quasi-panique suscitée en Suisse alémanique, où c'est en principe la valeur fiscale qui sert de référence, et où l'acte de donation n'entraîne le plus souvent pas de réévaluation fiscale du bien concerné. A Genève et dans le canton de Vaud, en revanche, la perspective de devoir payer beaucoup plus d'impôt sur la fortune a semble-t-il limité le nombre des donations. Un notaire genevois, Jean-Rodolphe Christ, cite le cas, non exceptionnel, d'une villa dont l'estimation fiscale passera de un à six millions de francs après donation, d'où un gain annuel potentiel de cinquante mille francs pour le taxateur, sous réserve d'un éventuel abattement pour les propriétaires de longue date. Ce genre de considérations explique pourquoi, à Genève, près de la moitié des projets de donation n'ont pas été finalisés.

LES ENTREPRISES MENACÉES

L'aspect immobilier de l'initiative n'est pas seul en cause: sans passer par le notaire, des portefeuilles de titres et des comptes en banque ont été donnés en toute discrétion et, dans les cantons où les droits de succession en ligne directe ont été supprimés, comme cela a été le cas à Genève en 2004, avec un minimum de formalités. Le souffle de l'initiative a également été ressenti au niveau des entreprises. A Genève, le fondateur de Visilab, Daniel

IL RESTERAIT À DÉTERMINER LA VALEUR

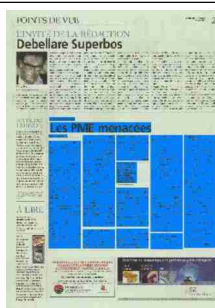
DU GOODWILL, NOTAMMENT LE POTENTIEL BÉNÉFICIAIRE.

Mori, dit avoir envisagé de faire une donation pour son entreprise qui emploie quelque huit cents personnes dans toute la Suisse et contrôle le quart d'un marché de l'optique estimé à sept cent cinquante millions de francs par an. Il y a renoncé, faisant fond sur le bon sens des Suisses, d'autant que l'initiative du PEV, lorsqu'elle sera soumise au peuple et aux cantons, vraisemblablement en 2014, devra réunir la double majorité.

QUID DES PME?

L'initiative, prise très au sérieux à Berne, se verra probablement opposer un contre-projet qui pourrait notamment prévoir des aménagements pour les entreprises. Les initiants eux-mêmes évoquent cette possibilité, mais en termes assez vagues.

Interrogé à ce sujet, Christian Meyer, le coordinateur romand du PEV, parle d'un seuil qui pourrait être fixé à huit ou dix millions de francs. Même à ce niveau, la transmission d'entreprises assez petites pourrait devenir problématique. Cela pourrait être le cas, par exemple, d'Evard Précision SA, une entreprise mécanique d'Yverdon, sous-traitante notamment de Bobst. Cette PME, qui représente plus d'une vingtaine d'emplois, n'en abrite pas moins des machines estimées entre sept et huit millions de francs par



Entreprise romande
1211 Genève 11
022/ 715 32 44
www.fer-ge.ch

Medienart: Print
Medientyp: Fachpresse
Auflage: 19'296
Erscheinungsweise: 23x jährlich

Themen-Nr.: 660.3
Abo-Nr.: 660003
Seite: 2
Fläche: 36'044 mm²

l'établissement cantonal vaudois d'assurance. Si l'on ajoute le patrimoine immobilier de la société, qui inclut une maison d'habitation, un seuil fixé à dix millions de francs serait inutile, autant qu'arbitraire. Les conséquences de l'initiative pourraient donc s'avérer insurmontables. «Si l'on consacre sa vie à une entreprise, c'est dur d'imaginer cela», commente Roger Evard, le directeur de la PME yverdonoise, partagé entre incrédulité et indignation.

LA QUESTION DU GOODWILL

Pour sa part, Stéphane Tanner, directeur Tax de PwC, à Genève, évoque les difficultés d'estimation des entreprises. Certes,

l'évaluation fiscale de la valeur de l'entreprise telle qu'elle est effectuée par l'administration pour le calcul de l'impôt sur la fortune pourrait servir de base à l'application de l'initiative si elle venait à passer. Mais il resterait à déterminer la valeur du *goodwill*, notamment le potentiel bénéficiaire représenté par une marque. C'est sans parler de la question des indépendants, plus de vingt mille à Genève: si la plupart sont trop petits pour être touchés par l'initiative, le statut de société simple couvre tout de même les professions libérales, voire les banquiers privés. L'initiative serait aussi susceptible de décourager l'esprit

d'entreprise, même assortie d'aménagements censés en atténuer les excès. Les PME dont la valeur avoisinerait les huit à dix millions de francs seraient évidemment tentées de tout faire pour ne pas dépasser ce seuil, donc de limiter leur activité. Il reste que les réactions, parfois excessives, à une initiative non encore déposée à la chancellerie fédérale, posent des questions qui ne pourront pas être longtemps éludées. L'initiative fait notamment apparaître les risques inhérents pour les propriétaires de longue date à la forte hausse des prix de l'immobilier de ces dernières années. ■